N° D2025_10_63

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 10 OCTOBRE 2025

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Président par le Conseil Communautaire du 04.10.2022 visée en Préfecture le 14.10.2022 ;

- Vu l'article R.2122-8 du code de la commande publique ;

- Considérant les besoins du service des transports de procéder au remplacement du moteur du bus n°57 immatriculé BD-724-VT ;

- Vu l'estimation du besoin inférieure au seuil de procédure de 40 000 €HT et la demande de devis réalisée pour le moteur du bus ;

- Considérant que la proposition de l'entreprise ALPES CAR ET BUS située au 1 Cours Ladoucette 05 000 GAP est apparue comme économiquement intéressante pour la Collectivité et répond de manière satisfaisante à ses besoins ;

DECIDONS

Article 1 :
Il est conclu un marché sans publicité ni mise en concurrence pour l'achat du moteur, du bus n°57 immatriculé BD-724-VT selon devis N° 301Y090003 du 19/10/2025 proposé par la Société ALPES CAR ET BUS située au 1 Cours Ladoucette 05 000 GAP.

Article 2 :
Le présent marché est conclu pour un montant de 12 967,30 € HT (soit 15 560,76 € TTC).
Le marché est conclu pour une durée de livraison de 3 mois.
La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget transports urbains 2025.

Article 3 :
Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général Délégué à la Mobilité sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 10 octobre 2025

Le Président

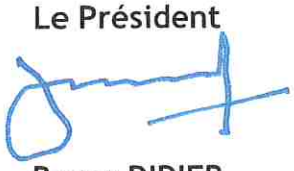

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 24/10/2025
Publié ou notifié le : 24/10/2025

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)
Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**D2025_10_63**
Objet :	**Il est conclu un marché sans publicité ni mise en concurrence pour l?achat du moteur, du bus n°57 immatriculé BD-724-VT selon devis N° 301Y090003 du 19/10/2025 proposé par la Société ALPES CAR ET BUS située au 1 Cours Ladoucette 05 000 GAP.**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-10-13 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-200067825-20251013-D2025_10_63-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1.1 Ko
Nom métier : 005-200067825-20251013-D2025_10_63-AI-1-1_0.xml		
Document principal (Acte individuel)	application/pdf	82.6 Ko
Nom original : D_4113.pdf		
Nom métier : 99_AI-005-200067825-20251013-D2025_10_63-AI-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	24 octobre 2025 à 08h44min53s	Dépôt initial
En attente de transmission	24 octobre 2025 à 08h44min54s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	24 octobre 2025 à 08h44min55s	Transmis au MI
Acquittement reçu	24 octobre 2025 à 08h45min06s	Reçu par le MI le 2025-10-24